

Les cas que j'ai cités suffisent à démontrer que ce qui presse le plus en matière de rétablissement des anciens combattants ce n'est pas la création d'un nouveau département mais un changement de personnel. Voilà la réforme qu'il est urgent d'apporter et que l'armée réclame. En remplaçant le ministère actuel des Pensions par un nouveau département sans en changer le personnel on ne fait que déplacer le mal. Il n'est pas nécessaire de modifier la loi pour améliorer le sort des anciens combattants; il suffit de la comprendre et d'en appliquer la lettre et l'esprit.

Les soldats avec qui je me suis entretenu sont absolument indifférents aux belles promesses qui pourront se réaliser dans mille ans. Tout ce qu'ils veulent savoir c'est le sort qui leur sera réservé quand ils seront démobilisés.

M. KNOWLES: Les membres du parti de la C.C.F. tiennent à exprimer leur approbation du principe général qui inspire l'établissement d'un ministère des Affaires des anciens combattants. Du point de vue de l'efficacité administrative, nous sommes d'avis que c'est une très bonne idée que de confier à un département toutes les questions qui se rapportent aux anciens combattants et c'est pourquoi nous n'hésitons pas à appuyer la résolution en délibération. Nous voulons cependant faire observer que la création d'un nouveau ministère, l'établissement de nouveaux rouages administratifs et même le remplacement du personnel du département, ainsi que l'a proposé l'honorable préopinant, ne sont pas suffisants, à moins qu'on n'accompagne ces choses d'un changement de politique, et je définirai la réforme qui s'impose en disant que cette politique doit consister à traiter beaucoup plus généreusement les anciens combattants qu'ils ne l'ont été jusqu'ici.

Je désire faire quelques remarques générales au sujet de la proposition que nous formulons, savoir que le Gouvernement devrait se montrer plus généreux envers les anciens combattants, mais je tiens d'abord à faire connaître aux honorables députés ce que j'ai appris il y a quelques jours à Winnipeg. Je constate qu'il y a dans cette ville huit combattants de la présente guerre qui émargent à l'assistance publique, huit jeunes gens qui ont servi dans les forces armées, dont la santé et les autres circonstances dans lesquelles ils se trouvent sont telles qu'on a dû les licencier, mais en faveur desquels au Gouvernement n'a pris aucune mesure. Leur état est aussi tel qu'ils sont incapables d'obtenir de l'emploi. Voilà donc huit jeunes gens qui ont servi dans les forces armées au cours du présent conflit et qui émargent à l'assistance publique de Winnipeg.

L'hon. M. MACKENZIE: S'agit-il des hommes dont il a été question à Saint-Boniface?

M. KNOWLES: Non. Ils sont à Winnipeg et ils sont sur les listes de secours du département de l'assistance publique de cette ville. Leur cas m'a été signalé par des membres du conseil municipal qui font partie du comité de bienfaisance, et ces mêmes personnes m'ont déclaré que l'indignation des membres de ce comité et du conseil municipal est telle qu'ils songent à rayer les noms de ces hommes de la liste des assistés. Les honorables députés admettront sans difficulté que si le conseil municipal de Winnipeg prend une telle mesure, ce ne sera nullement parce que les membres de ce conseil veulent laisser ces gens dans le dénuement; ce sera parce qu'ils estiment qu'il leur faut recourir à de grands moyens pour signaler à l'attention du Gouvernement le fait honteux que des anciens combattants de la guerre actuelle doivent vivre de secours, même pendant que la guerre dure encore, et que le Gouvernement se plaît à parler des avantages exceptionnels qu'il s'apprête à accorder à ces hommes, même en ce moment où d'autres ministères insistent sur le besoin d'hommes.

Autant que je sache, le conseil municipal n'a encore pris aucune mesure en ce sens, mais je crois savoir que le projet est à l'étude; cela indique bien comment les gens de cette région envisagent la question.

J'ai dit que les membres de notre groupe approuvaient de tout cœur le projet de confier à un seul ministère les questions relatives aux anciens combattants, mais aucun des honorables députés ne devrait s'imaginer que cette mesure donnera satisfaction aux membres de nos forces armées. Ce qui les intéresse, ce n'est pas le genre d'organisme à établir ni même le personnel qui l'administrera, mais le programme suivi et les résultats qu'il produira.

Nous sommes présentement engagés dans un conflit terrible. Nous savons combien il importe pour l'avenir de notre pays que nous remportions la victoire. A cause de cette considération nous sommes prêts à mobiliser toutes nos ressources et disposés à faire toutes les dépenses nécessaires. Quant au Parlement, il ne doit s'imposer aucune limite. Nous sommes prêts en vue de gagner la guerre actuelle, à dépenser, comme nous le faisons d'ailleurs, des milliards de dollars pour le paiement de soldes et d'allocations, de vêtements, de services médicaux, dentaires et autres au bénéfice des membres de nos services armés dont plusieurs milliers reçoivent maintenant beaucoup plus qu'ils ne recevaient avant leur